

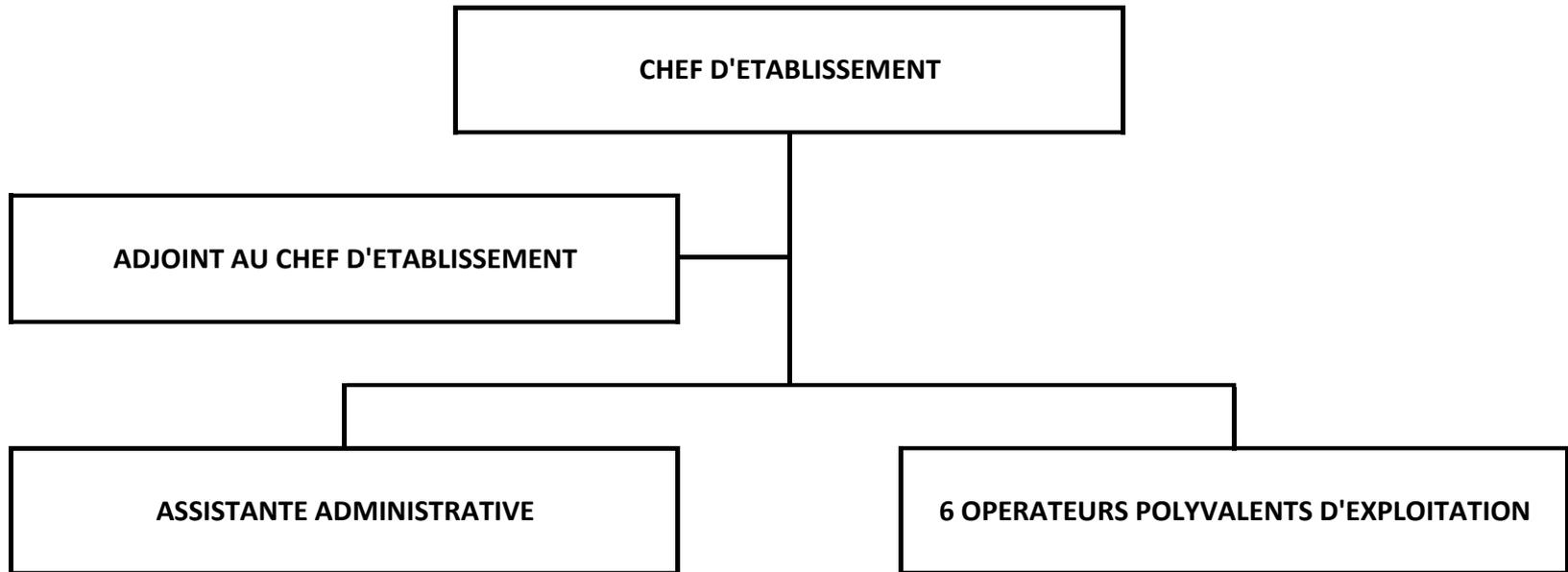
# CSS DPHS 2025

Dépôt Pétrolier de Haute-Savoie – 6 mars 2025

- I. Présentation dépôt
- II. Audits et inspections
- III. Focus PFAS
- IV. Focus Séisme
- V. Retour sur les évènements
- VI. Les travaux réalisés



- Construction du dépôt en 1968. Société opérée par Raffinerie du Midi depuis l'origine.
- Capacité totale du dépôt : 57 000 m<sup>3</sup> répartis dans 14 réservoirs.
- Sorties annuelles : environ 700 000 m<sup>3</sup>.
- Nombre moyen de camions par jour : 110
- Chargements du lundi au vendredi de 4h00 à 17h30.
- Destinataires de nos produits :  
  
Particuliers pour le chauffage  
Stations services des départements : 74 – 73 - 01
- Dépôt certifié ISO 14 001 et ISO 9 001 (environnement et qualité)



Le personnel DPHS suit un cursus de formation externe (initial et recyclage) en lien avec les risques présents sur un dépôt pétrolier (ATEX, intervention feu, sauveteur secouriste du travail, habilitation électrique, ADR, ...).

En complément, des formations spécifiques sont dispensées en fonction des missions du salarié (Plan d'Opération Interne, gestion de sinistre, plan de prévention, sécurité dans les travaux, ...).

En 2024, 13 formations en lien avec la sécurité ont été dispensées au personnel de DPHS.

## 1 Inspection de la DREAL en 2024

- Le 18/06/2024 sur les thèmes :
  - SGS/Désactivation MMR ;
  - PFAS.

## 1 Inspection de la DREAL en 2025

- Le 09 janvier 2025 sur le thème des PFAS : présentation de l'avancement du plan d'action PFAS conformément à l'arrêté préfectoral réf. AP-PAIC-2024-0052

- Le seul produit sur DPHS contenant des PFAS est l'émulseur fluoroprotéiniques (mousses anti-incendie) ;
- La présence de cet émulseur et ses modalités d'utilisation dans le cadre des exercices anti-incendie font partie des obligations réglementaires et du plan de défense incendie du dépôt;
- Le dépôt n'utilise plus d'émulseur lors de ses exercices incendie depuis 2022.
- Le DPHS a mis en place un plan d'action conformément à son arrêté préfectoral référence PAIC-2024-0052;
- L'avancement des travaux a été partagé avec les services des IIC lors de leur visite sur site le 09/01/2025;
- Afin de réduire le risque lié au stockage d'émulseur, le DPHS va procéder au changement de son émulseur fluoré vers un émulseurs sans fluor.

➤ Réglementation:

Article 12 et 13 de l'arrêté du 04/10/2010 : DPHS en zone de sismicité 4 : étude à réaliser au plus tard le 31/12/2020.

➤ Etude préliminaire réalisée en novembre 2014 sur tous les réservoirs par Géodynamique et Structure.

➤ Etude de vulnérabilité réalisée en avril 2021 sur tous les réservoirs par Géodynamique et Structure.

➤ Les études ont été réalisées sur tous les réservoirs. Or d'après le guide de l'UIC/AFPS (DT 106 : Méthodologie générale) parue en octobre 2014, **seuls les bacs essence sont considérés conduire à une PhD directement lié au séisme.**

### B.3.1 Réservoirs de stockage de liquides inflammables (aériens cylindriques verticaux) et cuvettes (stockage à température ambiante)

Potentiellement initié par un séisme	Phénomènes dangereux associés	Barrières potentielles d'atténuation ou de protection	Non pris en compte
Fuite en cuvette via tuyauteries associées Fuite en cuvette via brèche de fond ou de robe Renversement du réservoir Déchirement d'un toit fixe lié à une vague interne Rupture catastrophique : effet de vague Feu de réservoir à toit flottant ou écran flottant (produit à bas point éclair)	Feu de cuvette Flashfire pour les produits les plus volatils UVCE Inflammation de la surverse	Isolement du réservoir Cuvette  Protection incendie	Explosion interne de réservoirs Feu de cuvette de produits à haut point éclair (supérieur à 55°C) Sur-remplissage / débordement ... Boil over Feu de bac pour réservoir à toit fixe

### B.1.3 Inflammation de produits

L'approche suivante est à retenir :

1er cas : pour les liquides inflammables mis en œuvre ou stockés à une température inférieure à leur point éclair :

- si le point éclair est inférieur à 23°C : il est nécessaire de considérer les phénomènes d'incendie et d'UVCE ;
- si le point éclair est compris entre 23°C et 55°C : il est nécessaire de considérer les phénomènes d'incendie ;
- si le point éclair est supérieur à 55°C : les phénomènes d'incendie et d'UVCE ne sont pas à prendre en compte.

CSS DPHS du 06/03/2025

## Conclusions de l'études

A l'issue du diagnostic, seuls les réservoirs de 28m de diamètre (bacs F et O) sont justifiés sans renforcement vis-à-vis du séisme réglementaire.

Pour tous les autres, trois scénarios peuvent être envisagés :

- une réduction des hauteurs maximales d'exploitation de manière à justifier les réservoirs sans renforcement ;
- un changement des tôles de la robe et du fond ; ou un renforcement par application de TFC© (ou équivalent) sans réduction des hauteurs d'exploitation (renfort type 1) ;
- un changement de quelques viroles ou un renforcement par application de TFC© (ou équivalent), et une réduction des hauteurs d'exploitation de manière à justifier le non-déchirement de la tôle de fond sans renforcement (renfort type 2).

Contraintes d'exploitation très importante sur les bacs essences (réduction de la hauteur d'exploitation de 46 à 82 % de la hauteur du bac), dans un contexte de hausse des parts de marchés de l'essence sur le plan national.

Des travaux de mise en conformité sont par conséquent mis en œuvre sur l'ensemble des bacs affectés en essence selon le planning d'ouverture décennale ou de réaffectation en essence d'un réservoir de distillat.

## Plan d'action adopté par DPHS

- Passer de l'exploitation de 7 à 4 bacs (F, O, K et L) en essence de plus gros volume afin de limiter les travaux de mise en conformité séisme (renforcement type 1) et répondre aux besoin croissant en essence :
  - ❑ Affecter les bacs F et O (actuellement sans écran flottant interne) en essence car ils ne nécessitent pas de travaux de mise en conformité séisme avec mise en place d'écran flottant interne, de surverse et de détecteurs gaz dans les sous-cuvettes;
  - ❑ Seuls les bacs K et L nécessiteront une restriction de hauteur de remplissage limité à 12,00 m ;
- Installations de gouttières anti-débordement lors des ouvertures décennales ou travaux de réaffectation sur les bacs F, K, L et O.

- 1 Inventaire par un intervenant d'un autre établissement affilié à RM (DPL Lorient) – décembre 2024
- 1 Audit Externe (ADR – TMD) – Septembre 2024
- 1 Audit actionnaire – Avril 2024

## Les contrôles du personnel DPHS sur nos intervenants extérieurs :



## Les contrôles sur les équipements du dépôt :

100 % du programme de contrôle des équipements classés Mesure de Maitrise des Risques et des équipements de sécurité est réalisé.

Ces contrôles sont réalisés par le personnel du dépôt et par des entreprises extérieures.

- Exercices Internes POI
  - Exercices incendie internes : 1 par mois
  
- Exercice PPI
  - 28 Novembre 2023
  
- Exercice situation d'urgence environnement
  - Juin 2024
  
- Contrôles interne (opérateurs / astreinte / évacuation / alcoolémie, etc ...) :
  - 26 en 2022, 19 en 2023, 19 en 2024,
  
- Contrôles inopinés des agents de surveillance
  - 6 en 2022, 8 en 2023, 5 en 2024,

➤ 8 événements survenus sur DPHS en 2024 :

- 6 événements de gravité 1 (sur une matrice allant de 1 à 5)
- 2 événements de gravité 2

➤ Evénements de gravité 2 :

- 1 épandage de 60L SP98 en zone étanche du à un dysfonctionnement du coupleur d'un camion-citerne
- 1 dysfonctionnement d'une sonde NE – Sonde envoyée au fournisseur pour expertise

➤ Evénements de gravité 1 :

- Presqu'accident de plain-pied d'un intervenant extérieur
- 4 Evénements liés à des dysfonctionnements d'équipements sécurité / MMR
- 1 Epandage de 20 L de FOD en dôme – Exclusion définitive du conducteur

➤ **2024 :**

- Réaffectation du bac C en SP95
- Remise en service du bac B en GO
- Réaffectation du bac J en GO
- Remplacement de la conduite de colorant rouge
- Amélioration de la centrale de détection hydrocarbures et gaz
- PCC : changement de tuyauterie Inox du GNR

➤ **Prévue en 2025 :**

- Projet de mise en conformité sismique (jusqu'en 2027) & Mise en place de gouttières sur les réservoirs affectés à l'essence
- Mise en conformité des boîtes à mousse du bac P prévu durant l'OD
- Projet de changement de l'émulseur fluoré par un émulseur non fluoré avec le changement de toute la logistique correspondante.
- Remplacement du portail de sortie camion

Investissements HSE et sûreté	Prévu 2025 (K€)	2024 (K€)	2023 (K€)
<b>Environnement</b> (réduction des émissions, renforcement des étanchéités)	457	176	290
<b>Sûreté</b> (protection des accès, vidéo surveillance, sécurisation informatique)	50	93	30
<b>Défense contre l'incendie</b> (automatisation, renforcement des moyens)	95	11	90
<b>Sécurité des personnes</b> (cheminement, amélioration des conditions de travail)	18	38	282
<b>Equipement de sécurité</b> (moyens de maîtrise des risques, sécurité foudre)	370	160	84
<b>Réservoirs</b> (opérations décennales)	1032	532	158

Soit environ 1 à 1,5 M€ alloués chaque année au HSE et à la sûreté.  
Les travaux n'ayant pas pu être réalisés en 2024 sont reportés sur le budget de 2025.